

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2015

PRÉSENTS : THIÉBAUT Pierre, CHAPUIS Maurice, PEGUILLET Laurence, JEANNEAUX Jean-Claude, CLAVIER Dominique, CHARTON Laurent, BOISSON Isabelle, ROBERT Jean-Marie, BOBET Myriam, BAILLY Sylvain, DURY Lionel, LOGRE Jean-Louis. BOGNON Céline.

ABSENTS EXCUSES : LAPORTE Jocelyne (pouvoir à M. ROBERT Jean-Marie) et POULEAU Valérie.

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Désigner Monsieur ROBERT Jean-Marie délégué représentant le Hameau des Jousserots au sein du SIE du recépage.
- Renouveler la convention proposée par la SPA pour l'année 2015 pour un montant de 531 €.
- Renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'année 2015 pour un montant de 90 €.
- Accepter le devis de l'ONF pour le nettoyage des chênes et de vendre les chênes américains à 10 € le stère à l'ONF.
- Mettre en place une convention pour l'accueil des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêts Généraux.
- Maintenir pour l'instant la délibération 2011-037 instituant le référé en cas d'installation illicite des gens du voyage sur la commune et de régler les factures de bennes à ordures au SICTOM.
- Définir que le prix du repas à la foire de printemps 2015 sera de 8 € pour les enfants jusqu'à 10 ans et de 16 € pour les adultes en contrepartie d'un ticket.
- Approuver le Plan Communal de Sauvegarde de la commune
- Autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que des actes budgétaires avec la Préfecture du Jura.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h45.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT